



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quinze novembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, OMONT, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Absent : Monsieur Frédéric MARTIN

Monsieur Gilles LAVAUD est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Délibération portant mise à jour du tableau des emplois en lien avec réorganisation de service et départs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'avis du CST du 11 octobre 2023,

.../...

Le Maire propose à l'assemblée :

Pour faire suite à départs en retraite et permettre la réorganisation du service Ecoles / Entretien des locaux et faire face aux nécessités de service, à compter du 1er janvier 2024 :

- Augmentation du temps de travail d'un agent : création d'un poste d'Adjoint Technique à TNC de 32h15mn hebdo et suppression du poste à 27h hebdo.
- Augmentation du temps de travail d'un agent : création d'un poste d'Adjoint Technique à TNC de 19h45mn hebdo et suppression du poste à 16h30 hebdo.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique à 30h hebdo.
- Suppression d'un poste d'Agent de maitrise à temps complet, d'un poste d'Agent de maitrise à 15h15 hebdo et d'un poste d'Adjoint technique à 21h30 hebdo.

Pour les services administratifs : un poste d'adjoint administratif sera vacant au 1er janvier 2024. Une période de tuilage étant envisagée, il est proposé de créer un poste à temps complet à compter du 1er décembre 2023 en référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Le grade sera adapté en fonction du candidat ou de la candidate retenue.

Pour les services techniques : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er janvier 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt deux novembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20231121-2023-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

Publication : 27/11/2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 23 novembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.